

REHABILITER LA FEMME AFRICAINE AU PRISME DE LA TRADITION NEGRO – AFRICAINE

N'guessan Jonas KOUASSI

Université F.H.B, Abidjan-Côte d'Ivoire

Département de Philosophie

knguessanjo@gmail.com

Résumé

La présente recherche, consacrée au genre, vise la réhabilitation de la femme africaine au regard de la tradition négro-africaine. Comment la tradition négro-africaine peut-elle contribuer à la réhabilitation de la femme ? Il est appliqué à cette recherche la démarche historique et analytique. La démarche historique permet de déterminer les faits qui rendent compte du rôle majeur des femmes dans les civilisations négro-africaines. Quant à la méthode analytique, elle évalue, explique les données et les informations. La prétendue supériorité masculine véhiculée par les mythes et les croyances des peuples favorise l'infériorité de la condition féminine. Mais l'idée d'une certaine subordination de la femme dans les sociétés traditionnelles n'est pas totalement vérifiée. La hiérarchisation des sexes ou le discours sur le genre est l'œuvre de la colonisation. La pensée masculine coloniale a confiné les femmes dans les rôles subalternes : reproductrice, épouse et mère de famille. Par conséquent, la déconstruction de ces stéréotypes fondés sur le racisme scientifique et des réalités métropolitaines, conduit à la reconnaissance de la place de la femme dans les sociétés africaines. Retourner aux traditions négro-africaines, c'est prouver la position privilégiée de la femme dans les domaines politique et économique.

Mots-clefs : Négro-africain ; subordination ; système colonial ; condition féminine ; genre.

Abstract

This research, devoted to gender, aims at the rehabilitation of African women with regard to the Black-African tradition. How can the Black African tradition contribute to the rehabilitation of women? The historical and analytical approach is applied to this research. The historical approach makes it possible to determine the facts which account for the major role of women in Black African civilizations. As for the analytical method, it evaluates and explains data and information. The so-called male superiority conveyed by myths and people's beliefs promotes the inferiority of the female condition. But the idea of a certain subordination of women in traditional societies is not completely verified. The hierarchy of the sexes or the discourse on gender is the work of colonization. Colonial masculine thinking confined women to subordinate roles: reproductive, wife and mother. Consequently, the deconstruction of these stereotypes based on scientific racism and metropolitan realities leads to the recognition of the place of women in African societies. Returning to black African traditions means proving the privileged position of women in the political and economic fields.

Keywords: Negro-African; subordinate; colonial system; condition of women; gender.

Les rapports consacrés aux femmes africaines apparaissent comme un catalogue de souffrances et d'horreurs. Du Nord, au Sud, elles sont les dernières : dernières dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et à la sécurité. Reléguées au second plan, les femmes sont les victimes des viols, de la guerre, de l'exploitation et toute sorte de violation de droit. « Les femmes africaines, au fil des siècles, ont intériorisé le fait qu'elles sont inférieures aux hommes. » (Fofana, 2009 : 31). Réduire la femme à des rôles secondaires est une forme de confinement de son existence et de son être. Mais la condition de la femme dans l'Afrique est une réalité complexe et mouvante. La subordination ou la situation d'infériorité dans laquelle elle se trouve s'enracine non seulement dans les croyances des peuples mais aussi, et surtout, dans l'idéologie masculine de la colonisation. Penser le genre, les inégalités entre les sexes, c'est interroger les modèles occidentaux de la hiérarchisation de la société. En Europe, au XVIII^e siècle, les femmes étaient exclues des délibérations et de la citoyenneté. Les idéologies patriarcales coloniales, associées aux idéologies locales ont tendance à renforcer la subordination et l'exploitation des femmes. Le système colonial était exclusivement masculin. Il s'est essentiellement intéressé à la force des hommes en reléguant celle des femmes dans le domaine de la subsistance.

Il est bien évident que la société précoloniale africaine n'était pas totalement égalitaire, mais confiner les femmes dans des rôles secondaires est contraire aux valeurs culturelles négro-africaines. S'inscrire dans la perspective de renaissance des cultures africaines, c'est également reconnaître la place de la femme dans la société. Du point de vue l'histoire, il y a eu une véritable civilisation de la femme dans la société traditionnelle négro-africaine, car elles ont joué des rôles majeurs. Même si la femme n'avait pas un pouvoir politique absolu dans l'Afrique traditionnelle, ses compétences sacerdotales et médicinales lui donnaient des droits. Dans l'Égypte antique, contrairement aux grecs et aux romains, les femmes avaient le pouvoir de diriger et de gérer. Dès lors, au regard de la condition féminine dans l'Afrique contemporaine, comment la tradition négro-africaine peut-elle contribuer à la réhabilitation de la femme ? En quoi les préjugés liés à l'infériorité de la condition féminine et le contexte masculin de la colonisation ont favorisé la subordination de la femme africaine ? En quel sens le retour aux traditions culturelles traduit la reconnaissance de la place de la femme dans la société ?

Visant l'émancipation de la femme, notre recherche, basée sur les méthodes historique et analytique, est structurée en trois parties. La première partie est une analyse des croyances et des mythes inhérents à l'infériorité de la femme. Ensuite, il s'agit d'exposer l'idéologie masculine de la domination coloniale. Enfin, quant à la troisième partie, elle est consacrée à un retour aux traditions culturelles négro-africaines en vue de la reconnaissance de la place de la femme dans la société.

1. Les mythes et croyances inhérents à l'infériorité de la condition féminine

Perçus comme le réceptacle et la vision du monde des peuples, les mythes jouent un rôle dans l'organisation sociale. Ils nourrissent la conscience collective. Caillois (1938 :181) indique que « le mythe, au contraire, appartient par définition au collectif, justifie, soutient et inspire l'existence et l'action d'une communauté, d'un peuple, d'un corps de métier ou d'une société secrète ». Ainsi la subordination de la femme est associée aux croyances et aux mythes. Selon certains mythes, l'homme est naturellement supérieur à la femme. La société, par ses croyances, structure les sexes, confine la femme dans un rôle secondaire. L'ouvrage, *La révolte d'Affiba* de Régina Yaou fustige un mythe profondément enraciné dans les sociétés africaines : la prétendue infériorité congénitale de femme. Ce mythe idéologique influence négativement l'éducation de la jeune fille. Elle devient une personne de second rang. De peur de faire leurs filles des femmes qui se révoltent contre l'ordre établi, certains parents limitent leur éducation au niveau de l'école primaire. L'idéologie de la supériorité congénitale de l'homme véhiculée par les traditions conditionnent le comportement de la gent féminine non scolarisée dans les pays d'Afrique. Même si les mythes n'ont pas de fondement rationnel, cependant, les peuples y croient profondément et s'y inspirent comme modèles de conduite humaine.

Les recherches continuent d'offrir un discours sur une société féminine traditionnelle rurale. « Les mythes d'origine recueillis dans diverses sociétés africaines confirment comme dans bien d'autres sociétés, la croyance en l'infériorité inhérente à la condition féminine : le premier thème récurrent est celui de la femme qui a importuné Dieu. » (Coquery-Vidrovitch, 2007 : 75). Les activités ménagères champêtres des femmes, surtout, le pilon et la houe, seraient la cause du refuge de Dieu dans le ciel. Dans ce cadre, les mythes justifient les tâches subalternes des femmes dans la division du travail. Elles se consacrent au foyer, à l'éducation des enfants et aux champs tandis que les hommes sont érigés en maîtres du monde. La réalité décrite par les mythes présente la situation de subordination des femmes à l'autorité masculine. Dans l'imaginaire socio-religieux des peuples, le ciel est la divinité masculine qui féconde la terre, la divinité féminine. Chez les peuples du Sud du Togo, le tonnerre est féminin et la foudre est masculine. « Par son éclat énergétique, la foudre annonce la pluie par qui le ciel fertilise la terre. » (Koudolo, 2008 : 92). La notion de masculinité est associée à l'agressivité positive qui participe à la fécondation et à la multiplication des populations. C'est pour cette raison que chaque famille attend impatiemment la naissance d'un enfant mâle, celui qui sera l'héritier. L'enfant mâle se perçoit comme celui qui a la responsabilité de pérenniser la famille et le lignage. Les constructions socio-culturelles influencent les comportements des individus dans la société. Dans la tradition orale des Ewe aussi bien que chez d'autres peuples d'Afrique noire, la supériorité masculine illustre l'infériorité féminine. La femme ne donne pas d'ordre comme un homme car la poule ne chante pas. La tradition confère donc à l'homme un pouvoir illimité pour dominer la femme.

« Tel est le fondement de l'autorité traditionnelle qui manifeste une différenciation inégalitaire sur la base de dogmes affirmant que la destinée de la femme lui est assignée de façon ultime par la communauté, et en particulier que la présence d'un homme influence fondamentalement sur son être et son avenir. » (Djombe 2012 : 34).

Le pouvoir conféré par les ancêtres place l'homme au-dessus de la hiérarchie sociale. Ainsi la subordination de la femme est légitime car la masculinité confère des droits indéniables à l'homme. Par son sexe, l'homme devient le maître de la femme. La femme africaine vit une situation de sujétion caractérisée par une soumission et une capacité au travail domestique. L'identification de la femme à la sphère domestique est une forme de confinement de son existence, mais aussi une restriction de son être. D'ailleurs, le phénomène africain de la dot « garantit un droit politique patriarcal en donnant à l'acte du mariage, l'image d'un achat, d'un contrat de cession d'une propriété, ou d'un objet. » (Djombe, 2012 : 245). La condition de la femme rend compte d'un esclavage civil et domestique. Sa présence est nécessaire pour l'exécution des tâches ménagères, l'exploitation des champs, pour la procréation et l'éducation des enfants. Quant à l'homme, sa mission consiste à veiller à la préservation de l'ordre civil. Il est destiné à être le maître, à commander, à dominer, être aux affaires publiques.

L'affirmation de la masculinité de la société est renforcée par les religions monothéistes : le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. Les grands textes fondateurs, la Bible, le Coran ont fait l'objet de multiples interprétations et nourri l'imaginaire des sociétés. La responsabilité des religions dans la souffrance des femmes est largement répandue. Le premier récit de la *Genèse* énonce clairement la dualité de l'être humain : « Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme. » (Genèse 2 : 27). Ce premier récit met en évidence une dualité sans hiérarchisation. Mais c'est le second récit qui a été retenu par la tradition juive puis chrétienne, celui qui met en scène la création du premier homme, Adam, puis de la première femme, Ève, comme aide et compagne de cet homme. L'interprétation qui en a été faite pendant des siècles a été celle de la subordination de la femme à l'homme. De Beauvoir (1949 : 153) affirme que « l'idéologie chrétienne n'a pas peu contribué à l'oppression de la femme. » La religion chrétienne commande aux femmes la retenue et l'effacement. La femme a été créée en vue de l'homme. Elle n'a de son chef aucune autorité. Il faut rappeler que les religions du Livre et du Dieu unique sont apparues et se sont développées dans une aire géographique allant de la Méditerranée orientale au Golfe arabo-persique, dans des sociétés patriarcales, au sens strict du terme. Des sociétés d'abord nomades, guerrières, où la richesse des chefs de clans se mesurait au nombre de leurs femmes et de leurs bêtes. Bien que certains passages des textes fondateurs de ces religions prônent l'égalité des sexes, les femmes demeurent sous la domination masculine. De ce qui précède, l'imaginaire des sociétés africaines a été nourri par ces différentes traditions religieuses.

Il est vrai que des mythes et croyances décrivent l'infériorité de la femme africaine, justifient son rôle subalterne au sein de la société, mais

l'enfermement de la femme noire dans les stéréotypes est renforcé par l'imaginaire masculin de la colonisation.

2. Le contexte masculin de la colonisation

Le regard colonial essentiellement masculin est fondé sur un noyau d'images, de symboles et de stéréotypes puisés dans les mythes bibliques, les légendes médiévales et les récits des premiers voyageurs du XVI^e siècle. Les croyances et les stéréotypes de la période esclavagiste, la multitude des récits des explorateurs, les rapports des fonctionnaires coloniaux, ont largement contribué à l'élaboration d'une image complexe de la Noire. L'imaginaire occidental, associé au racisme scientifique, attribuent à l'Africaine, à la peau sombre le symbolisme de l'agressivité, du vice et de la dépravation. Elle a une inclination pour les plaisirs charnels. Le fantasme d'une sexualité morbide et corruptrice attribuée à la femme noire parvient à son paroxysme au XIX^e siècle. Elle s'exprime dans les œuvres picturales, les romans et plus tard dans le cinéma.

L'expansion coloniale véhicule l'idéologie de la domination masculine à travers le caractère viril des colonisateurs incarné par des figures dominatrices d'hommes blancs : l'officier, le missionnaire, l'administrateur, l'ingénieur et le planteur. La tâche du colonisateur consiste à déviriliser les peuples soumis, les réduire à une condition subalterne. L'image virile du colonisateur a forcément un impact sur les populations. La domination s'accompagne conjointement de circulations culturelles et de transferts de pouvoirs qui favorisent des configurations dans les rapports de genre. L'article de Barthélémy, Capdeville et Zancarini-Fourne (2011 : 18) précisent que dans le Congo Belge les autorités administratives en particulier, en recherchant des interlocuteurs et des partenaires, « ont consolidé les hiérarchies masculines à travers la " régénération " des tribunaux indigènes coutumiers confiés généralement à des chefs et qui s'occupaient des affaires de droit civil entre indigènes. » Le soutien des administrateurs coloniaux à l'autorité des maris dans les relations conjugales participe à la recomposition du genre. L'appropriation des codes et des normes occidentaux en matière conjugale accentue la masculinité dans les colonies.

La construction du genre s'enracine dans les réalités sociales afin de rendre les subordinations naturelles. Les recherches montrent que les administrateurs coloniaux se sont intéressés uniquement aux aspects juridiques de la condition de la femme africaine. Pour ces derniers, le statut des femmes est délimité au cadre légal de leur l'existence. Les textes décrivent le cadre légal du mariage. Les institutions qui encadrent y sont finalement appréhendées de manière statique et comme relevant de traditions immuables. « Ces textes les présentent comme vivant dans une sorte d'intemporalité, d'éternel féminin, cantonnées à la sphère domestique. » (Rodet, 2006 : 21). La question de la situation des femmes devient dès lors une sorte de prétexte à l'exercice juridique sur des questions comme le statut des indigènes, la place de la coutume et la question de l'évolution des mœurs. L'administration coloniale se trouve dans l'obligation

de légiférer dans le domaine car les femmes africaines sont perçues comme des victimes, des opprimées.

Le regard passif à l'encontre de la condition féminine africaine est subordonné non seulement au conteste masculin de la colonisation, mais il est aussi lié à la situation subalterne des femmes à la métropole. La marginalisation politique des femmes dans les colonies relève des clichés catégorisant les sexes dans la société occidentale. Dénonçant l'idéologie de la supériorité masculine Héritier (2002 : 41) rappelle les propos du célèbre médecin et anthropologue du XIX^e siècle : « Broca pouvait écrire savamment que la petitesse relative du cerveau de la femme "dépend à la fois de son infériorité physique et de son infériorité intellectuelle". » Les sociétés occidentales ont développé un modèle explicatif qui lie la force masculine à la supériorité de l'essence de l'homme, justifiant son accès exclusif aux positions de pouvoir et aux savoirs. « Contraindre les femmes à rester dans l'ignorance et dans l'animalité de la condition de reproductrices est un acte volontaire d'exclusion qui ne peut trouver en lui-même sa légitimation. » (Héritier, 2002 : 39).

Les administrateurs coloniaux se contentaient de projeter les réalités métropolitaines ou de porter un regard condescendant sur les Africaines, dont le sort serait a priori moins enviable que celui de leurs consœurs européennes. Goerg (1997 : 1) écrit : « Préjugés occidentaux et masculins s'alliaient par conséquent pour attribuer aux femmes colonisées un statut légal d'emblée inférieur. » Vers le XVIII^e siècle, en Europe, la femme était depuis longtemps déjà exclue de la sphère de la délibération et de la citoyenneté. Leur présence suscite des réactions autoritaires, voire menaçantes : hors du foyer, elles sont dangereuses pour l'ordre public. On leur interdit toute fonction extra-ménagère ou extra-conjugale. Le code civil français réservait aux femmes et aux épouses des rôles mineurs. Le droit de vote des femmes ne fut acquis en France qu'en 1944. De ce point de vue, il était impossible d'envisager l'émancipation des femmes africaines.

L'idéologie masculine occidentale a confiné les Africaines dans des rôles secondaires. L'administration coloniale avait pour tâche de les éduquer afin qu'elles deviennent de bonnes mères, des éducatrices. Le rôle de reproductrices assigné aux femmes justifie la formation de sages-femmes africaines au sein d'une session spéciale de l'école de médecine de l'AOF en 1918. Les sages-femmes diplômées étaient les instruments de la politique masculine coloniale. « Comme agents de l'Administration et représentantes de l'autorité médicale et coloniale, elles établissent des rapports privilégiés avec ceux dont le pouvoir s'exerce directement ou indirectement sur les femmes, les chefs, les notables, les maris. » (Barthélémy 2004 : 121). Grâce à l'autorité que leur confère leur statut et leurs compétences professionnelles, elles assurent l'œuvre de médicalisation et adoptent les pratiques engagées par la France. La marginalisation des femmes de la sphère des décisions et leur confinement dans les rôles de mère de famille et d'épouse apparaît comme un phénomène lié au fait colonial. Loin d'un chauvinisme, la subordination de la femme africaine est l'œuvre de l'univers masculin de la colonisation. Elle a installé les femmes dans des nouveaux rapports de soumission en renforçant la conviction occidentale que la domination est

naturelle. Toutefois, contrairement à l'image inversée véhiculée par l'anthropologie coloniale, il s'agit de s'insurger contre les préjugés eurocentrés sur la femme indigène africaine, qu'il y a une véritable civilisation de la femme dans les sociétés traditionnelles.

3. Retour aux traditions culturelles africaines en vue de la reconnaissance de la place de la femme dans la société

Le genre, la hiérarchisation des sexes est l'œuvre de l'entreprise coloniale : elle a accentué les inégalités entre les hommes et les femmes. La structure éminemment sexuée de la colonisation a exclu la femme de l'avoir et du pouvoir. Or les hiérarchies dans les sociétés traditionnelles ne sont pas déterminées sur la base du sexe, mais relèvent plutôt des relations sociales. La différence entre les sexes n'implique pas forcément des inégalités. Les recherches prouvent que les femmes ont joué des rôles majeurs dans les sociétés traditionnelles. Selon Cheikh Anta Diop, la société négro-égyptienne, comme les sociétés africaines, sont matrilineaires. « Le matriarcat est à la base de l'organisation sociale en Egypte comme dans le reste de l'Afrique Noire. » (Diop, 1979 : 214). Dans les régions où le matriarcat n'a pas été altéré par une influence extérieure, c'est la femme qui transmet les droits politiques. Les femmes y jouent des rôles politiques et économiques importants, ce qui reflète sa position sociale et morale. La femme est la maîtresse de maison parce qu'elle a une emprise économique sur la société. Le matriarcat est un système d'organisation très ancien qui atteste l'unité culturelle de l'Afrique. La certitude la filiation maternelle détermine l'émergence du matriarcat et sa fonction civilisatrice. La civilisation se transmet par voie matrilineaire. Chez les Ashanti, le lien entre mère et enfant est la clé de voûte de toutes les relations sociales. Il s'agit d'une parenté morale absolument obligatoire.

La logique sociale est fondée sur les rapports de séniorité. L'âge est primordial dans les rapports de pouvoir, c'est pourquoi, les femmes ménopausées rejoignent le conseil des hommes. Ce que les femmes perdent en fécondité, elles le retrouvent en pouvoir social-politique. La séniorité sociale est le principe général de la hiérarchisation de la société. Comme dans plusieurs sociétés africaines, « la vieillesse est entourée d'un grand respect dans la société senufo, et c'est à celui qui est considéré comme le plus vieux du groupement que sont affectées les prérogatives propres à celui-ci, politiques, économiques ou religieuses. » (Sindzingre, 1985 : 151).

Même si l'égalité des sexes apparaît comme un mirage, la femme égyptienne, à l'époque pharaonique est considérée comme l'égale de l'homme. Contrairement à la femme grecque, soumise à son *kurios*, son tuteur ou son représentant légal, l'Égyptienne jouissait d'une condition privilégiée. Cette dernière était perçue comme une femme moderne et émancipée. « Le champ d'action et de la liberté des femmes découlait du socle fondateur de la civilisation égyptienne, à savoir l'institution pharaonique » (Jacq, 2018 : 12). L'être pharaon est un couple, formé du roi et de la Grande Épouse royale. Sous le règne pharaonique, L'éducation d'une jeune fille est tout aussi importante que celle d'un petit garçon, c'est pourquoi

elles peuvent travailler et beaucoup sont devenues des figures de mathématiques, de médecine. « Une tombe de la nécropole de Guizeh nous révèle l'existence d'une thérapeute exceptionnelle, la dame Péseshèt, qu'elle fut nommée supérieure des médecins, en quelque sorte ministre de la Santé. » (Jacq, 2018 : 88). Historiquement Péseshèt est la première femme médecin et physicienne connue de l'humanité. Elle dirigeait un corps officiel de femmes médecins en Afrique noire durant l'Ancien Empire égyptien entre - 3 000 à - 2 263 avant Jésus-Christ, sous la quatrième dynastie des Pharaons. Ayant les mêmes droits que les hommes, les femmes égyptiennes peuvent se marier, divorcer, mener un procès, diriger un temple en tant que prêtresse et tant d'autres vocations.

L'égalité et la complémentarité des sexes sont les fondements de la société égyptienne. À côté des grands hommes qui ont contribué à la prospérité de l'Égypte Antique, il y a eu des grandes femmes. La grande épouse royale est reconnue pour sa diplomatie et sa sagesse. La femme égyptienne stabilise le pouvoir du pays en complétant ou même dans certains cas remplaçant l'homme, protégeant le fils régnant de par une fonction de régence. La reine Hatshepsout est une parfaite illustration. « Au sommet, Hatshepsout encore régente, mais ayant appris son nom Maâtkarê sans encore de couronne, exerçait avec fermeté la direction de *Kémet*. » (Desroches Noblecourt, 2002 : 108). Par ses actions, elle prouvait qu'elle était parfaitement digne de monter sur le trône de ses ancêtres et de prolonger la régence féminine. D'ailleurs, il ne fait aucun doute que les Égyptiens de l'Antiquité croyaient en la sagesse des femmes au pouvoir. En cas de crise politique, ils choisissaient une femme pour combler le vide, justement parce que ces dernières étaient souvent considérées comme l'option la moins risquée. Toutefois, l'Égypte antique a connu plusieurs civilisations. Il y a eu l'ère gréco-romaine. Veïsse (2011 : 135) fait remarquer que dans l'Égypte des Ptolémées « la condition des femmes grecques et celle des femmes égyptiennes me semblent avoir été beaucoup plus proches qu'on ne l'admet généralement, tant sur le plan des capacités d'action des unes et des autres que des limites posées par la société à ces capacités. » Il est vrai que les critiques mettent en évidence les limites du pouvoir des femmes dans l'Égypte antique, mais la position privilégiée qu'elles occupent par rapport au reste du monde, peut contribuer à la valorisation de la femme africaine.

Des écrivains ivoiriens s'inspirent des mythes du pays pour inviter les femmes à un changement de mentalité. Fofana (2009 : 91) écrit : « Sous la plume de Bohui Dali, les femmes passent de la soumission à une prise en main de leur destin. Le poète les considère désormais comme des actrices à part entière du développement et non plus comme des simples observatrices ». La création littéraire *Maïeto pour zékia* est une version poétisée du mythe originel Maïé. De l'antagonisme du mythe originel qui a conduit à la guerre entre la communauté des hommes et celle des femmes, le poète modifie la nature des rivalités. La collaboration dynamique entre hommes et femmes « détruit fondamentalement et radicalement les rapports de vaincues à vainqueurs institués par le mythe » (Fofana, 2009 : 83). Dans son poème, Bohui Dali, fait de la femme le symbole de la liberté et du développement de l'Afrique. Dali (1988, p. 46) rêve des « femmes

conquérantes ». Il les encourage à prendre les honneurs et les richesses des hommes. Par la bravoure, la gent féminine peut mener le combat de la libération. Les femmes ont désormais la responsabilité de tracer les sillons de leur nouvelle histoire en s'inspirant des modèles féminins des mythes et des légendes. C'est ainsi que La réécriture des mythes anciens permettra de combattre et de reléguer aux vestiges du passé le mythe de la supériorité masculine.

Le retour à l'histoire négro-africaine a pour objectif de réhabiliter la femme africaine, l'établir dans ses droits, car les premiers écrits anthropologiques ont nié toute forme de pouvoir qu'elle avait. Le rôle majeur joué par les femmes dans l'Afrique antique et précoloniale peut aider et donner sens à la lutte féminine. Dans ce cadre, l'histoire a donc pour vocation de changer la mentalité de la femme, mais aussi celle de l'opinion. Il s'agit de rendre légitime tout combat visant à déconstruire les clichés qui assujettissent la femme. Revendiquer une égalité entre l'homme et la femme est loin d'être un phénomène récent au regard de l'historiographie.

Conclusion

Réhabiliter la femme africaine, c'est comprendre le processus de sa subordination, interroger les facteurs endogènes et exogènes qui ont contribué à son assujettissement. Dans la société traditionnelle, au-delà d'une vision idyllique, il est associé à l'imaginaire des peuples, des mythes et des croyances qui confèrent des rôles subalternes à la femme et justifient sa situation d'infériorité. En structurant les sexes, Les mythes idéologiques rendent compte de de la masculinité de la société en confinant les femmes dans les rôles secondaires. D'ailleurs, la marginalisation des femmes peut être justifiée par les croyances monothéistes. Développées dans les sociétés patriarcales, l'interprétation des textes fondateurs de ces religions ont contribué à la souffrance des femmes. Le discours sur le genre, la hiérarchisation des sexes n'est pas forcément naturelle, c'est une construction sociale basée sur les préjugés, les mythes et les croyances.

L'idéologie masculine de la colonisation a accentué la domination féminine. C'est ainsi que l'imaginaire occidental, couplé au racisme scientifique, ont contribué à l'élaboration d'une image dégradée de la Noire. L'image virile du colonisateur implique une nouvelle configuration dans les rapports de genre. Le transfert des réalités métropolitaines a confiné les Africaines dans les fonctions subalternes. Éloignées de la sphère des décisions, les femmes jouent les rôles de reproductrice, d'épouse et de mère de famille. Les administrateurs coloniaux ont créé des institutions qui définissent un cadre légal de leur condition. Ces stéréotypes ont favorisé la perte des pouvoirs économique et social de la femme africaine. Retourner aux sources de la tradition négro-africaine devient alors nécessaire pour reconnaître la place de la femme dans la société.

L'organisation sociale des sociétés offre une place privilégiée à la femme. Selon le matriarcat, caractéristique de la culture négro-égyptienne, la civilisation se transmet par voie matrilineaire. La femme est détentrice des droits politiques, assure un rôle économique majeur dans le ménage. La

hiérarchisation de la société n'est pas fondée sur le sexe, mais obéit à d'autres principes. La séniorité définit les rapports de pouvoir, la femme âgée jouit des prérogatives politiques et religieuses. Dans l'antiquité négro-égyptienne, les femmes avaient les mêmes droits que les hommes, contrairement aux grecques qui demeuraient des mineures. L'historiographie négro-africaine permet ainsi de déconstruire les préjugés de l'anthropologie coloniale, mais aussi, et surtout, de transformer les mentalités. La conscience historique est nécessaire pour donner sens à la lutte féminine et encourager les politiques à renforcer les institutions qui promeuvent les droits des femmes.

Références bibliographiques

BARTHÉLÉMY Pascale, CAPDEVILA Luc et ZANCARINI-FOURNEL Michelle (2011), « Femmes, genre et colonisations » in *Clio, Femme, Genre Histoire*, n° 33, p. 7-22.

BEAUVOIR Simone De (1949), *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, tome 1.

CAILLOIS Roger (1938), *Le mythe et l'homme*, Paris, Gallimard.

COQUERY-VIDROVITCH Cathérine (2007), « Des femmes colonisées aux femmes de l'indépendance » in *Genre et société en Afrique*, p. 69-89.

DALI Bohui Joachin, (1988), *Maïéto pour Zékia*, Abidjan, CEDA.

DESROCHES NOBLECOURT Christiane (2002), *La reine mystérieuse, Hatshepsout*, Paris, Pygmalion.

DIOP Cheikh Anta (1979), *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine.

DJOMBE Thomas Calvin (2012), *Cultures viriles et identité féminine*, Paris, L'Harmattan.

GOERG Odile (2019), « Histoire des femmes et perspective de genre en Afrique, essai de synthèse » in *Vingt-cinq ans après les femmes au rendez-vous de l'histoire*, Paris, École française de Rome., p. 105-125.

FOFANA Souleymane (2009), *Mythes et combats des femmes africaines*, Paris, L'Harmattan.

HERITIER Françoise (2002), *Masculin / Féminin II, Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob.

JACQ Christian (2018), *Ces femmes qui ont fait l'Égypte*, Paris, Pocket.

KOUDOLO Svetlana Roubailo (2008), « La formation de la masculinité entre la tradition et la modernité (Le cas du sud du Togo) » in *Masculinities in Contemporary Africa*, Dakar, CODESRIA, p. 88-109.

RODET Marie (2006), « C'est le regard qui fait l'histoire » in *Terrains et travaux*, p. 18-35.

SINDZINGRE Nicole (1985), « Aspects de l'aïnesse sociale dans les communautés villageoises Fodonon (Senufo de Côte d'Ivoire) » in *Age, Pouvoir et société en Afrique*, Paris, Karthala.

VEÏSSE Anne-Emmanuelle (2011), « Grecques et Égyptiennes en Égypte au temps des Ptolémées » in *Clio. Femmes, Genre*, n° 33, p. 125-137.

YAOU Régina N'Doufou (1985), *La révolte d'Affiba*, Abidjan, NEA.